

**DECLARATION DE VARSOVIE
CONCERNANT LA MIGRATION INTERNATIONALE DES RROMS
ET LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES ETRES HUMAINS**

DECLARATION CONJOINTE D'ONGs RROMS DE FRANCE ET DE ROUMANIE,
rédigée en coopération avec le Point de Contact pour les Rroms, Sintés et Kalés de
l'OSCE/ODIHR lors de la conférence « Mise en Pratique de la Dimension Humaine de
l'OSCE » -- Varsovie, 09-19 septembre 2002 et adressée
aux Premiers Ministres de France et de Roumanie,
au Parlement roumain,
à l'Assemblée Nationale française,
à la Commission nationale consultative pour les Droits de l'Homme (France)
à la Commission nationale consultative des Gens du Voyage (France)
à M. Nicolas Sarkozy, Ministre français des Affaires Internes,
à M. Ion Rus, Ministre roumain des Affaires Intérieures
et M. Richard Sanghor, conseiller technique au cabinet du premier ministre français.

Il ressort de toutes les analyses et consultations que la question des Rroms en situation irrégulière doit être traitée en étroite coopération entre plusieurs ministères à la fois des divers pays concernés et nous nous réjouissons de voir une telle coopération se mettre en place entre les autorités responsables de France et de Roumanie.

Au contraire, nous regrettons que certains courants politiques utilisent ce sujet douloureux à des fins partisans en réclamant soit une régularisation, soit un rapatriement aveugles de toutes les personnes concernées, ce qui n'est ni dans l'intérêt de ces dernières, ni dans celui d'aucun des deux pays, ni dans celui de la justice – ces deux positions, aussi démagogiques l'une que l'autre, sont de surcroît impraticables.

Les premiers échanges avec les autorités concernées ont mis en évidence le caractère objectif, progressiste, technique et en même temps humain de leur préoccupation. L'alternative qui a été avancée de régularisation d'un certain nombre de ces personnes, entrées par exemple avant la levée de l'obligation de visa, dans la mesure où les intéressés le souhaitent (ce qui n'est pas, aussi surprenant que cela puisse paraître, le cas pour tous), suppose que toutes les situations soient bien connues et répertoriées. Il s'agit d'un travail très lourd, qui doit se faire dans un climat de grande transparence et de confiance mutuelle entre les autorités compétentes, les organisations rromanes et non rromanes ainsi que les organisations internationales impliquées sur ce terrain (notamment l'OSCE et le Conseil de l'Europe) et bien entendu les intéressés eux-mêmes.

Ce travail doit être actualisé en permanence car les situations évoluent très rapidement dans un pays donné et de nouvelles peuvent apparaître dans le cadre d'autres pays en amont (Serbie, Ukraine etc...) et une grande vigilance doit présider à leur analyse critique. Il est apparu par exemple que certaines institutions se disaient très préoccupées par la situation des « mineurs rroms isolés en difficulté en France », alors que notre expérience de plusieurs années nous indique qu'une telle catégorie n'existe pas, tous les mineurs rroms étant présents avec leur famille. En outre, la seule expression, répétée surtout, d'une telle préoccupation, même si elle part d'un sentiment louable, peut conduire à une vision fautive de la réalité et à l'ethnicisation de certaines formes de délinquance, à l'heure où la France révisé le régime de la responsabilité pénale des mineurs (ordonnance de 1945).

En même temps il est essentiel que tout ce mécanisme soit mis en place dans un contexte d'information optimale de l'opinion publique tant en France qu'en Roumanie. Les différences de traitement de cette question par les divers organes de la presse écrite et audio-visuelle vont de la rigueur professionnelle la plus correcte à l'exploitation sans scrupule du goût pour le sensationnel et le voyeurisme, voire de la xénophobie (amalgame entre Roms, tsiganes, Roumains, « Gens du Voyage français », voleurs, mendiants, délinquants divers, réseaux avec ou sans rapport avec les Roms etc...), ce qui risque de compromettre gravement le travail souvent louable des ministères et des ONGs. Il est particulièrement important de bien faire la distinction entre Roms migrants, tous sédentaires par tradition d'une part et d'autre part les Gens du Voyage, citoyens français, dont certains sont Roms, Sintés ou Kalés (d'origine indienne) et un grand nombre ne le sont pas – sans compter qu'une majorité de Roms, Sintés et Kalés est sédentaire depuis des générations en France.

Il est également impératif que les Etats Schengen s'investissent de manière efficace dans le monitoring de la situation intérieure vis-à-vis des Roms dans les pays dont proviennent les familles candidates à l'exil car les seules mesures de coercition resteront vaines tant qu'un changement substantiel n'aura pas été réalisé dans ces derniers. De même, le maintien ou la restauration de l'obligation du visa n'a pas prouvé son efficacité, dans la mesure où celle-ci permet l'enrichissement de réseaux criminels et qu'une fois obtenu très chèrement un visa irrégulier, le migrant illégal renonce à en perdre l'avantage et donc à retourner spontanément dans son pays d'origine, même en cas d'échec de son intégration en Union Européenne.

Certes, la misère des Roms dans les PECO provient en grande partie de problèmes économiques globaux et de la position historiquement défavorisée des Roms dans ces pays, mais aussi de la corruption largement observée dans le domaine des ONG censées améliorer la situation des Roms, que ces ONG soient rromanies, non-rromanies ou mixtes. Très souvent cette corruption, combinée à l'attitude démagogique pro-raciste de certains élus locaux, empêche l'application des mesures réellement pertinentes, voire modeste, prises par les autorités d'État, comme c'est le cas en Roumanie. Dans ces pays, toute perspective d'avenir ne peut être perçue qu'en termes de dégradation inévitable car le carcan se resserre jour après jour autour des victimes, alors que certaines ONG qui les patronnent sont florissantes, et l'accès aux Droits fondamentaux (sécurité de la vie, alimentation, logement, soins, scolarisation, formation etc...) leur est dénié directement ou indirectement, alors que certaines ONG donnent un tableau rassurant de la situation. Dans ces conditions, les victimes sont acculées à un désespoir dont peuvent découler famine, petite délinquance pour la survie, puis délinquance intégrée au mode de vie, ou adoption de divers extrémismes avec les risques de terrorisme qu'ils comportent. Dans nombre de ces pays, il existe à la fois une forte pression pour racheter leurs maisons aux Roms ruinés pour « désigner la région » et des réseaux ayant parfois pignon sur rue pour proposer aux naïfs un exil idyllique. Y circulent aussi parfois des émissaires d'ONG occidentales qui ont besoin de « réfugiés frais » pour justifier leur existence et surtout leurs subventions, quitte à dicter des conduites à tenir ou même à créer de toutes pièces des cas de discrimination. Ces constatations font l'unanimité des intéressés sur le terrain.

Sans que ce tableau soit désespérant, il est clair qu'il est suffisamment complexe pour que toute nation réellement humaniste s'interroge sur le bien-fondé des envois aveugles de fonds et s'interroge, dans le cadre des règles internationales de non-ingérence, sur sa part de responsabilité dans la détérioration de la situation des Roms et l'apparition de divers flux migratoires. Il est donc indispensable d'arriver à une meilleure connaissance de la réalité, dépassant le langage des déclarations de chancelleries, et à une analyse pertinente des mécanismes en jeu.

Dans la mesure où s'est amorcée une coopération entre les polices de France et de Roumanie, coopération que nous avons appelée de nos vœux depuis 1997 (conférence de Louvain du Conseil de l'Europe – ECRI/Pavee Point), il est souhaitable d'étendre cette coopération à la lutte contre toutes les formes de racisme, directes et indirectes, la corruption qui lui est liée (abus de faiblesse de personnes sans défense en raison de leur position sociale, de leur âge ou de leur santé), le crime organisé et l'esclavage moderne, qui sont les causes des migrations illégales. Il est particulièrement important de faire mieux connaître et appliquer dans ce contexte la loi roumaine nr 678 du 21 novembre 2001 sur la prévention du trafic des êtres humains et la lutte contre ce trafic, notamment des groupes les plus vulnérables : les femmes et les enfants (voir Déclaration de Sibiu).

Pour contribuer à traiter ces problèmes d'une complexité telle qu'aucun groupe extérieur n'est arrivé à les appréhender, nous souhaitons articuler autour d'un bureau l'action effectivement positive des ONG rromanies, non-rromanies et mixtes de bonne foi de France et Roumanie, puis d'autres pays, avec celle des gouvernements respectifs, des organisations internationales (notamment le Conseil de l'Europe et l'OSCE) et des intéressés afin :

- a) d'assister les autorités de bonne volonté des deux pays dans leur mission difficile afin d'optimiser celle-ci dans le respect des personnes et de l'ordre public,
- b) de conseiller les intéressés sur les options qui s'offrent à eux, en les déculpabilisant et en dédramatisant les situations particulières,
- c) d'aider les personnes pouvant être régularisées à obtenir cette régularisation sans obstacle, en les protégeant notamment des erreurs qu'ils peuvent commettre dans leurs démarches et des réseaux profitant de leur ignorance pour les entraîner vers des cabinets d'avocats (ou prétendus tels) sans respect pour la morale et la déontologie,
- d) de fonctionner comme un observatoire pour suivre le caractère effectif du partenariat entre les ONGs et les autorités des pays concernés,
- e) de conseiller les médias en leur fournissant en temps réel des informations vérifiées et les convaincre de suivre les exemples positifs de leurs confrères, notamment en évitant d'exagérer certains problèmes particuliers ou ponctuels liés aux déplacements internes et internationaux des personnes catégorisées comme Rroms ou Tsiganes (même s'ils cette attitude est en accord avec les stéréotypes de la mentalité d'un certain public);
- f) de proposer des groupes d'experts rroms, qui devront être formés ad hoc à partir des compétences existantes, pour évaluer sur le terrain et par le contact direct la situation effective des familles,
- g) d'expliquer de manière directe les véritables tenants et aboutissants d'une vente irréfléchie de biens immeubles dans les pays sources, sous diverses pressions et sous l'influence d'une vague de désespoir,
- h) de réfléchir sur l'exercice du droit à la libre circulation, interne et internationale des personnes, comme part des droits universels des hommes et comme liberté civique fondamentale,
- i) de combattre les cas d'attitude discriminatoire au faciès relevés ces dernières semaines par la police roumaine des frontières vis-à-vis de voyageurs en règle sur le plan administratif, sachant qu'une telle attitude ne peut que faire naître de nouveaux réseaux de passeurs et de nouvelles situations clandestines. De telles attitudes apparaissent en outre comme des mesures de rétorsion individuelle inspirées par des accusations collectives d'une population déterminée.
- j) d'identifier et aider les personnes vulnérables (notamment jeunes femmes, enfants et infirmes) victimes de réseaux parfois rroms, mais aussi souvent non-rroms, développant un véritable esclavage moderne en abusant de leur faiblesse et en faisant pression sur les familles en amont.

k) de réfléchir à terme sur les possibilités de régulariser les mouvements inévitables de Rroms dans l'espace européen en les canalisant vers les formes les plus efficaces pour l'intérêt public (comme par exemple des échanges de jeunes dans le cadre de travail temporaire en Occident afin qu'ils y acquièrent un savoir-faire technologique inconnu à l'Est et un petit capital pouvant être réinvesti dans leur pays à leur retour, tout en faisant profiter les Rroms, Sintés et Kalés de leurs patrimoine linguistique et culturel – projet lancé en 1997 à la réunion organisée à Bruxelles par M. Lewis de la C.E. et réaffirmé par la Déclaration de Sibiu sous le titre « alternatives sur les plans interne et international en ce qui concerne le phénomène de la migration »).

Nous proposons par conséquent l'ouverture à Paris d'un centre permettant de contribuer au traitement de ces divers points de manière directe et transparente, dans l'esprit des règles internationales en vigueur, des accords internationaux particuliers et de la déclaration de Sibiu d'août 2002 des organisations rromanes de Roumanie.

Nous souhaitons aussi appeler l'ODIHR de l'OSCE à consacrer un séminaire entier à cette problématique afin de renforcer la coopération Etats/ONGs que nous nous appliquons à établir dans le domaine considéré.

En raison de l'urgence de la situation, il semble dès à présent opportun de réfléchir à ce projet dès la réunion franco-roumanie du 4 octobre 2002 à Paris et nous souhaiterions voir associer un ou des représentants de nos associations à cette réunion ainsi qu'à ses travaux préparatoires./.

Pour les associations de France

Phralipen IBAR
Rromani baxt
Centre AVER contre toutes les formes
de racisme
Ternikano berno
Collectif ROMEUROPE de Médecins du monde,
Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, ALPIL
(sous réserve d'aval par la prochaine A.G.)

Pour les associations de Roumanie

Romani CRISS
Fund. Ion Budai-Deleanu
Le Centre chrétien des Rroms de Sibiu
Aven Amença
O Del Amença
Fund. Ion Cioaba
Union Démocratique des Rroms
et autres associations signataires
de la Déclaration de Sibiu